



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le CINQ du mois de JUIN à 19h15, le Conseil Municipal de la commune de Clunys, dûment convoqué le 29 Mai 2026, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M DEMONGEOT Jean François.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance :

M. DEMONGEOT, Maire, procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Etaient présents :

JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN, J. DELHOMME, JL. LEROY, S. SALAS, J. BAYER, V. INCARDONA, R.ROLLAND, C. LEMERCIER, J. ROUSSELLE, H. BOITTIN, JC. LE GALLEE, P. CHANTIN, A. CLEMENT, C WICK-PENET A. NUNES, N. DUFOUR, P. RAFFIN, C. MESTAYER, JC. PORTALLIER, A. GAILLARD, B. ROUSSE, MH. BOITIER, F. VERJAT, E. VILLENEUVE

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

R MEDDOUR à J BAYER
M. FAUVET à MH. BOITIER

Absents :

Point informations générales :

- Départ Laure AUGROS, DGS fin mai. Le recrutement pour son remplacement est en cours. La période d'intérim sera assurée par Isabelle DUSSAUGE responsable population et urbanisme qui connaît parfaitement la mairie et ses dossiers.
- Cérémonie de remise du nouveau drapeau du groupement de gendarmerie de S et L le 13 mai : un moment rare et honorifique
- Festival Clunys Danse : encore une belle réussite pour cette 14^{ème} édition qui a attiré un public nombreux et qui lance la saison des festivals puisque suivront comme habituellement le festival d'aujourd'hui à demain du 5 au 12 juillet, les grandes heures, le festival de Lournand sur fin juillet et Jazz Campus du 15 au 22 août
- Projection du téléfilm Crime à Clunys qui a fait salle comble au théâtre le 23 mai et qui a permis une belle mise en lumière de notre ville. Cette projection a été suivie de la diffusion du téléfilm sur France 3 samedi 30 mai
- Inauguration des travaux de rénovation intérieure de la Tour St Mayeul le 30 mai
- Grand Gala du 30 mai, une soirée portée par l'ENSAM avec cette année la nouveauté d'un spectacle de drones
- Lancement des expositions d'été aux Ecuries Saint Hugues avec le vernissage de Jean Gilles Badaire Joel Vernet le 30/05 à 18h aux Ecuries Saint Hugues. Elle sera suivie de l'exposition Créée ici à partir de fin juillet
- Ouverture de la piscine le 1/6 pour les scolaires en journée, pour le public le midi, en soirée, les mercredi et les week-end. De nouvelles activités seront proposées au public.
- Jury organisé par le département le 2/6 pour le choix du maître d'œuvre en charge de la construction de la future gendarmerie

- Contentieux contre le PLU engagés par Mme BRIDAY et Mme MIDEY. Nous avons gagné le contentieux Midey (terrain entre la Grosne et le St Odilon) et perdu le contentieux BRIDAY (terrain face à la piscine) qui nous enjoint de revoir le PLU sur ces parcelles indûment classées en zone N.

A venir :

- 6 juin : fête du jeu coorganisée Ville, CCC et OPAC qui se tiendra cette année au Fouettin de 15h à 19h et se terminera par un blind test musical des élèves de l'EMDT et par une pizza solidaire en partenariat avec le fournil la Boussole
- Comité scientifique : le 12 juin 9h30 sont conviés une vingtaine de scientifiques internationaux pour travailler sur le projet et les ateliers clunisiens des 3 années à venir
- Grand Bastringue organisé par l'ENSAM les 12 et 13 juin
- Commémoration du 18 juin : rassemblement 18h30 aux monument aux morts pour une cérémonie qui débutera à 18h30
- Commémoration du génocide au Rwanda organisée par Ibuka le 20 juin horaire à confirmer, a priori à 12h30
- Fête de la musique le 21 juin : de nombreux concerts organisés portés par les associations, commerçants et EMDT
- JD SALVEQUE propose une présentation patrimoniale à l'ensemble des élu(e)s du CM le jeudi 9 juillet 2026 à 19h30 en salle du CM. Inscription obligatoire auprès du secretariat général par mail à secretariat-direction@cluny.fr

ORDRE DU JOUR

L'ORDRE DU JOUR SERA LE SUIVANT :

- ✓ Points d'information générale :
 - présentation du GIP par E BOUCHER
 - notifications des jugements sur les contentieux contre le PLU engagés par Mmes BRIDAY et MIDEY
- ✓ Décisions du Maire

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

- Commission communale des impôts directs (CCID) – Renouvellement des membres suite aux élections municipales
- Sites Patrimoniaux Remarquables – Renouvellement des membres de la commission locale
- Modification de la commission « Grands projets et jumelages »
- Compte Financier Unique 2025
- Vente de deux tracteurs
- Piscine – Utilisation par les scolaires - Tarif 2026
- Reboisement des parcelles 26 et 27 de la forêt communale - Mise en œuvre du label bas carbone

VIE ASSOCIATIVE – SPORT - GESTION DES SALLES – HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

- Attribution de subventions aux associations

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal procédera à la désignation du secrétaire : V INCARDONA

Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8/04/2026

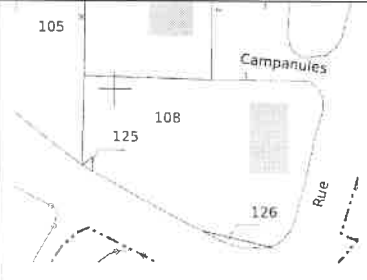
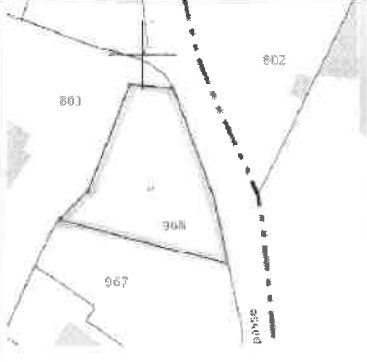
M DEMONGEOT, Maire, soumettra à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8/04/2026.

Approuvé à l'unanimité

Compte rendu des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DROIT DE PREEMPTION

Jean-François DEMONGEOT, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

1. Petite rue d'Avril (AN 483) appartenant à M F WOSTE - CHIDDES	
2. 56 rue du Merle (AN 234 ET 506) appartenant à M MATRAT P et Mme PERRUCHE C - CLUNY	
3. 1, allée des Campanules (AP 108-125-126) appartenant à Mme CHARVET Ginette - CLUNY	
4. 18, rue de la Barre (AO 166) appartenant à M ANRUS Michel - MACON	
5. 1 bis, impasse des Jaillots (B 968) (bureau non inscrit sur le cadastre) appartenant à M FRERE Christian SAS ELINA	

2026-11 : rectification des tarifs des droits de place de la façon suivante :

DROIT DE PLACE	TARIFS 2026
FOIRE ST MARTIN	
INSCRIPTION - par STAND	
• Pour commerçants SEDENTAIRES à la ville de Cluny	15,00
• Pour le VILLAGE DES ARTISANS	52,00
• Pour commerçants NON SEDENTAIRES	30,00
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	
• < = 16 Ampères (3500w) par jour	3,50
• > 16 Ampères (3500w) par jour	5,00
METRAGE	
• Par mètre linéaire pour commerçants SEDENTAIRES de Cluny	1,50
• Par mètre linéaire pour commerçants NON SEDENTAIRES	4,00
MARCHES DE NOEL	
INSCRIPTION	
• Pour commerçants NON SEDENTAIRES : <i>Forfait dossier d'inscription par jour</i>	9,00
• Pour commerçants NON SEDENTAIRES : Forfait dossier d'inscription par jour dans la salle Victor DURUY	5,50
• Participation chauffage Salle/ Jour de marché	6,00
METRAGE OU STRUCTURE	
• Par ml par jour	1,50
• Par Chalet et par jour du marché de Noël	5,50
BRANCHEMENT ELECTRIQUE	
• < =16 Ampères (3500w) par jour	3,50
• > 16 Ampères (3500w) par jour	5,00

MARCHES HEBDOMADAIRE	
METRAGE	
• Pour les abonnés par mètre linéaire et par jour	1,50
• Pour les non abonnés par mètre linéaire et par jour	2,60
BRANCHEMENT ELECTRIQUE par jour	
• < =16 Ampères (3500w) par jour	3,50
• > 16 Ampères (3500w) par jour	5,00
MARCHES D'ÉTÉ	
• Marché d'été - Participation concert pour les Stands alimentaires	10,00
• Marché d'été - Participation concert pour les autres stands	5,00
• Pour exposants : <i>Forfait dossier d'inscription par jour</i>	9,00
MÈTRE LINÉAIRE	
• Prix des stands au mètre linéaire	1,50
BRANCHEMENT ELECTRIQUE par jour	
• <= 16 Ampères (3500w)	3,50
• > 16 Ampères (3500w)	5,00
DIVERS	
FETE FORAINE	
• Frais d'inscription	10.00
• Caravane : par caravane pour 6 jours	5.00
• Fluide : forfait eau par jour	6.00
• Tarif manège : par m2	0.50
CIRQUES/THEATRE DE MARIONNETTES ETC	
a) - Chapiteau	
• Prix par m2 et par jour de représentation	0,20
b) - Electricité	
• Prix par jour	20,00
c) - Caravane et camion	
• Prix par jour et par véhicule	26,00

2026-10 bis annulant et remplaçant la DM 2026-10 – Passation selon la procédure adaptée, d'un marché de fournitures avec l'entreprise SAS AGRINOVE pour la fourniture et la livraison d'un tracteur neuf 110 chevaux, pour un prix global et forfaitaire de 77 000,00 € HT (au lieu de 70 500 € HT)

2026-12 - passation, selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence, un marché de fournitures avec l'entreprise SAS AGRINOVE pour la fourniture et la livraison d'un tracteur d'occasion CASE IH LUXSUM de 120 chevaux, pour un prix global et forfaitaire de 57 650,00 € HT.

2026-13 - Déclaration sans suite la procédure de consultation pour le lot n°1 des travaux de construction du bâtiment du centre social, pour cause de CCTP et de DPGF erronés.

Au titre de la délégation de signature accordée au Maire les créances minimales d'un montant de 299.49 € et 13.51 € ont été signées par le Maire (cf pièce jointe).

2026-14 - RODP F TELECOM- versement au titre de sa **contribution 2026** au Fonds de Mutualisation Télécom (FMT), géré par le SYDESL une somme de 7 548.45 € équivalente au produit total de **la RODP** versée par les opérateurs de télécommunication à la commune au cours de l'année **2025** selon le calcul suivant :

Les montants de référence destinés au calcul de la redevance citée en objet sont fixés pour **2026** en tenant compte le cas échéant de l'évolution de l'index général des prix des travaux publics (TP 01), à savoir :

Taux 2026 appliqués au patrimoine 31/12/2025	Artères * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	Autres installations (cabine téléphonique sous répartiteur) (€ / m²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	49,11	65,49	selon permission de voirie	32,74
Domaine public non routier communal	1 637,14	1 637,14	selon permission de voirie	1 064,14

Compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations et des autorisations de voirie, ce montant s'établit comme suit :

			Prix	Unité	Quantité	Total
ARTERES	Domaine public routier	En souterrain	49,11 €	€/km	119.612	5 874.16 €
		En aérien	65,49 €	€/km	22.441	1 469.66 €
	Domaine public non routier	En souterrain	1 637,14 €	€/km	0	- €
		En aérien	1 637,14 €	€/km	0	- €
AUTRES INSTALLATIONS	Domaine public routier	Cabines téléphonique, sous-répartiteur	32,74 €	m²	6.250	204.63 €
	Domaine public non routier	Cabines téléphonique, sous-répartiteur	1 064,14 €	m²	0	- €

INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES	Domaine public routier	Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique	- €	Forfait actualisé	0	- €
	Domaine public non routier	Pylône, antenne de téléphonie mobile, armoire technique	- €	Forfait actualisé	0	- €
TOTAL						7 548.45 €

Soit un total de redevance de 7 548.45 €.

2026-15 – Demande de subvention pour la réalisation des travaux de l'espace « mezzanine » et l'achat de mobilier, de matériel informatique et de collections pour l'espace « jeux vidéo » selon le plan de financement ci-dessous.

Dépenses prévisionnelles HT			Recettes prévisionnelles HT	
Travaux	Electricité	6 000 €	Etat DGD (40 % travaux)	7 000 €
	Sols et peintures	11 500 €	Autofinancement 60 %	10 500 €
Total travaux		17 500 €	Total travaux	17 500 €
Mobilier	9 600 €	Etat DGD (30 % mobilier)	2 880 €	
		Département (50 % mobilier)	4 800 €	
		Autofinancement 20 %	1 920 €	
Total mobilier		9 600 €	Total mobilier	9 600 €
Matériel informatique	2 500 €	Etat DGD (30 % matériel informatique)	750 €	
		Département (50 % matériel informatique)	1 250 €	
		Autofinancement 20 %	500 €	
Total matériel informatique		2 500 €	Total matériel informatique	2 500 €
Collections jeux vidéo (imprimés + jeux vidéo)	1 780 €	Etat DGD (30 % collections)	534 €	
		Département (50 % collections)	890 €	
		Autofinancement 20 %	356 €	
Total collections		1 780 €	Total collections	1 780 €
Total		31 380 €	Total	31 380 €

FINANCES/AFFAIRES GENERALES

2 - Commission communale des impôts directs (CCID) – renouvellement des membres suite aux élections municipales

R. ROLLAND, Adjoint au Maire informe le conseil municipal que par courrier en date du 30 mars 2026, Monsieur le Directeur Départemental des Finances demande qu'on lui communique une liste de 32 personnes répondant aux conditions posées par l'article 1650 du Code Général des Impôts (personnes assujetties soit à la TF, THRS ou CFE), parmi lesquelles il choisira 8 titulaires et 8 suppléants pour siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Cette commission présidée de droit par le Maire, a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La liste des 32 personnes est jointe en annexe.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 26 mai 2026.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

se prononce sur la liste ci-jointe.

3 - Sites Patrimoniaux Remarquables – renouvellement des membres de la commission

JL LEROY, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que la commission locale du site patrimonial remarquable (CLSPR) est instituée dès la publication de la décision de classement du SPR. Elle est composée de représentants élus locaux de la commune, de représentants de l'État, de représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine et de personnalités qualifiées. Elle comprend des membres de droit et un maximum de quinze membres nommés par l'autorité compétente après avis du préfet, répartis par tiers entre les représentants locaux, les représentants d'associations et les personnalités qualifiées. Pour chacun des membres nommés, un suppléant est désigné dans les mêmes conditions.

Elle est présidée par le Maire de la commune qui est membre de droit, ainsi que les représentants de l'État : Préfet, DRAC, ABF. Ainsi, si le SPR ne concerne qu'une commune et que son Maire est l'autorité compétente, il préside la commission dont les membres de droit sont au nombre de quatre.

La CLSPR est consultée lors de la révision ou la modification du PSMV. La CLSPR approuve, dès qu'elle est installée, un règlement qui fixe les conditions de son fonctionnement

Il est proposé de désigner 3 membres titulaires et suppléants par collège soit 18 personnes comme suit :

- Elus de la collectivité :

Titulaires	Suppléants
- Jean-Louis LEROY	- Julien ROUSSELLE
- Sophie SALAS	- Pascal CHANTIN
- Marie FAUVET	- Bernard ROUSSE

- Représentants d'associations patrimoniales : Centre d'Etudes Clunisiennes, Les Amis de Cluny, Pays d'Art et d'Histoire, l'Association Julien Griffon

Titulaires	Suppléants
- Jean-Denis SALVEQUE	- Jean-Luc MARECHAL
- Bruno MARGUERY	- Olaf SPRONK
- Roland BILLET	- Loriane GOUAILLE

- Personnes qualifiées :

Titulaires	Suppléants
- Virginie GOUTAYER	- France DE BOUTEILLER
- Jean-Paul CHARBON	- Ludovic FOREST
- Gérard THELIER	- Alain DUMONT

MH BOITIER, Conseillère Municipale déclare qu'on aurait pu mettre Didier MEHU et la personne responsable de la bibliothèque Constable

JL LEROY, Adjoint au Maire répond que Didier MEHU est membre de droit de Constable, il est déjà associé sur le patrimoine

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 26 mai 2026.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

se prononce sur les désignations ci-dessus.

4 – Commissions municipales – modification de la délibération 2026-19 du 8/04/2026

JF DEMONGEOT, Maire rappelle à l'assemblée que lors de la séance du 8 Avril 2026, le conseil municipal a approuvé la création des commissions suivantes :

Finances et Affaires Générales	Majorité	R Rolland – JF Demongeot – E Loctin – R Meddour – J Bayer – P Chantin
	Opposition	M Fauvet - A Gaillard - MH Boitier – F Verjat
Vie quotidienne – CTM – Commerce – Cadre de vie – sécurité - Circulation	Majorité	H Boittin – J Rousselle – JC Le Gallée – P Chantin – N Dufour – C Lemerrier – A Clément – A Nunes – C Mestayer
	Opposition	F Verjat – B Rousse – E Villeneuve
Culture – patrimoine	Majorité	JL Leroy – J Rousselle – P Chantin – J Delhomme – C Mestayer – R Rolland – A Clément
	Opposition	B Rousse – M Fauvet – MH Boitier
Urbanisme – voirie – environnement	Majorité	S Salas – C Lemerrier – J Rousselle– R Meddour – H Boittin – JL Leroy
	Opposition	F Verjat – B Rousse – M Fauvet
Affaires sociales – santé – seniors	Majorité	V Incardona – H Boittin – R Meddour – A Nunes – Chantal Wick Penet – A clement
	Opposition	MH Boitier – E Villeneuve – B Rousse
Education – formation – affaires scolaires et péri scolaires	Majorité	J Delhomme – JL Leroy – R Meddour – V Incardona
	Opposition	MH Boitier – E Villeneuve
Vie associative – sport – gestion des salles – Hébergements touristiques	Majorité	R Meddour – JC Portailier – N Dufour – R Rolland – J Rousselle – H Boittin – C Wick Penet – C Mestayer
	Opposition	A Gaillard - MH Boitier - F Verjat

Grands projets et jumelages	<i>Majorité</i>	E Loctin – JL Leroy – J Bayer – S Salas – J Delhomme – R Rolland
	<i>Opposition</i>	M Fauvet - B Rousse MH Boitier - A Gaillard - E Villeneuve - F Verjat

Certains élus ayant fait part de leur souhait de participer aux commissions “Finances Affaires Générales” et “Grands projets et jumelages”, il est proposé de modifier la composition desdites commissions comme suit:

Finances et Affaires Générales	<i>Majorité</i>	R Rolland – JF Demongeot – E Loctin – R Meddour – J Bayer – P Chantin – J Delhomme – JL Leroy – S Salas – V Incardona – C Lemercier
	<i>Opposition</i>	M Fauvet - A Gaillard - MH Boitier – F Verjat
Grands projets et jumelages	<i>Majorité</i>	E Loctin – JL Leroy – J Bayer – S Salas – J Delhomme – R Rolland – JC Portailier – R Meddour – JF Demongeot – P Chantin
	<i>Opposition</i>	M Fauvet - B Rousse MH Boitier - A Gaillard - E Villeneuve - F Verjat

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 26 mai 2026.

Il est proposé au Conseil Municipal d’approuver la composition des commissions « Finances Affaires Générales » et « Grands projets et jumelages » :

Finances et Affaires Générales	<i>Majorité</i>	R Rolland – JF Demongeot – E Loctin – R Meddour – J Bayer – P Chantin – J Delhomme – JL Leroy – S Salas – V Incardona – C Lemercier
	<i>Opposition</i>	M Fauvet - A Gaillard - MH Boitier – F Verjat
Grands projets et jumelages	<i>Majorité</i>	E Loctin – JL Leroy – J Bayer – S Salas – J Delhomme – R Rolland – JC Portailier – R Meddour – JF Demongeot – P Chantin
	<i>Opposition</i>	M Fauvet - B Rousse MH Boitier - A Gaillard - E Villeneuve - F Verjat

La composition des autres commissions reste inchangée.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L’UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
x			

valide la nouvelle composition des commissions « Finances Affaires Générales » et « Grands projets et jumelages » telle que présentée ci-dessus.

R ROLLAND, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 a instauré, à titre expérimental puis généralisé, le Compte Financier Unique (CFU), destiné à se substituer au compte administratif et au compte de gestion. Il concerne les budgets sous instruction comptable M57 et M4.

Le CFU constitue un document budgétaire unique, commun à l'ordonnateur et au comptable public, permettant de retracer de manière consolidée l'exécution budgétaire et patrimoniale de la collectivité. Il vise à renforcer la lisibilité, la fiabilité et la transparence de l'information financière présentée à l'assemblée délibérante.

L'exercice 2025 marque ainsi l'établissement et la présentation du premier Compte Financier Unique de la commune de Cluny pour son budget principal et ses budgets annexes Eau, Camping et Cluny Séjour.

Le Compte Financier Unique comprend notamment :

- les résultats budgétaires de l'exercice,
- l'évolution des dépenses et des recettes,
- le résultat de clôture,
- la situation de la trésorerie,
- les éléments patrimoniaux (actif, passif, amortissements, restes à réaliser).

Le CFU de chaque budget a été élaboré conjointement par l'ordonnateur et le comptable public, garantissant la concordance des données comptables.

V. INCARDONA, Adjointe au Maire, présente les améliorations à apporter sur Cluny Séjour : ouverture mi-janvier – fin novembre – Elle constate qu'il n'y a pas de liaison avec OT, avec booking.com, pas d'accueil à 100 %, pénalités de retard ou détérioration, manque de visibilité, remise aux associations à revoir, revoir les tarifs, arrêter la gratuité

MH. BOITIER, Conseillère Municipale, rappelle que vous avez insisté sur la sincérité ce qui n'a pas été le cas en 2020. Cluny Séjour était géré par la MFR avec arrêt de la convention. L'ENSAM recherchait de la location qui ne s'est pas concrétisée ce qui a entraîné la perte de recettes.

JF. DEMONGEOT, Maire répond qu'ils travaillent ensemble pour faire avancer Cluny Séjour.

R. ROLLAND, Adjoint au Maire, indique que les budgets annexes sont renfloués par le budget de la Ville mais pas l'inverse.

A. GAILLARD, Conseiller Municipal, répond qu'ils resteront constructifs avec la municipalité. La publicité n'est pas si simple. Choix sur gestion interne ou délégation service public

JF. DEMONGEOT, Maire, ajoute que le choix n'est pas évident. Une DSP est compliquée car pas très attractive.

A. GAILLARD, Conseiller Municipal suggère de développer un partenariat.

En ce qui concerne les impôts, il précise que le taux d'imposition n'est pas seulement du fait de la commune. Pour l'eau, 2 acteurs principaux VEOLIA et SUEZ, et du coup la difficulté est toujours un rapport de force avec ces sociétés. On a aussi perdu la perception et donc la proximité pour gérer les impayés. Nous ne sommes pas d'accord sur le foncier à bâtir, la seule révision du PLU ne suffit pas, il faut réfléchir à la rénovation des logements, et comment protéger nos agriculteurs

JF. DEMONGEOT, Maire répond que cela serait surtout des terrains agricoles non utilisés

A. GAILLARD ajoute que tout dépend quel mode d'agriculture l'on souhaite. Pour des travaux en régie ils sont d'accord.

R. ROLLAND, Adjoint au Maire, répond qu'il faut s'organiser pour les travaux en régie. Il faut également construire pour loger les gens.

JF. DEMONGEOT, Maire, complète qu'il faut densifier et rappelle que la CCC est présente pour la rénovation. Il manque 800 000 logements en France.

E. LOCTIN, Adjoint au Maire informe qu'il a rencontré le directeur de l'ENSAM qui lui a fait part que des étudiants allaient se loger à Mâcon. Il y a un manque de logements ; il faut avoir des offres supplémentaires pour faire baisser les loyers notamment pour les étudiants qui ne consomment pas localement.

A. GAILLARD, Conseiller Municipal, propose de discuter en commission de la problématique du logement.

M le Maire quitte la salle avant le vote. M ROLLAND fait procéder au vote.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 26 Mai 2026.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	A GAILLARD M. FAUVET B. ROUSSE MH. BOITIER F. VERJAT E. VILLENEUVE		E. LOCTIN J DELHOMME JL. LEROY S SALAS J. BAYER V. INCARDONA R.ROLLAND C. LEMERCIER J. ROUSSELLE H. BOITTIN R. MEDDOUR JC. LE GALLEE P. CHANTIN A. CLEMENT C WICK-PENET A. NUNES N. DUFOUR P. RAFFIN C. MESTAYER JC. PORTALLIER

approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 pour les budgets Ville – Eau – Camping – Cluny Séjour.

6 – Vente de deux tracteurs

J ROUSSELLE, Conseiller délégué au Maire, informe l'assemblée que la commune a procédé à la commande de deux tracteurs (un neuf et un d'occasion) auprès de l'entreprise AGRINOVE, à destination des services techniques municipaux. La reprise des deux anciens tracteurs est prévue par le fournisseur.

Le conseil municipal doit se prononcer sur la vente des deux tracteurs, la délibération n°2026-18 de délégations d'attribution au maire n'autorisant ce dernier de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers que jusqu'à 4 600 euros.

Le fournisseur a proposé de reprendre les deux véhicules pour 7 800 € TTC (RENAULT CERGOS 350) et 7 200 € TTC (LAMBORGHINI 674-70 GRAND-PRIX).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES/AFFAIRES GENERALES réunie le 26 mai 2026.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

autorise Mr le Maire à vendre les deux tracteurs suivants :

- **Tracteur RENAULT CERGOS 350 au prix de 7 800 € TTC**
- **Tracteur LAMBORGHINI 674-70 GRAND-PRIX au prix de 7 200 € TTC**

7 – Piscine – utilisation par les scolaires – tarif 2026

J. DELHOMME, adjointe au Maire, rappelle que, depuis de nombreuses années, la Ville de Cluny a mis en place une formule de calcul permettant d'actualiser annuellement les tarifs appliqués au SIVOS de Saint-Point/Bourgvillain ainsi qu'à la Communauté de communes du Clunisois pour les séances scolaires.

Cette méthode permet de déterminer un tarif représentatif du coût réel du service public, en intégrant l'ensemble des dépenses de fonctionnement (frais de personnel, fluides, entretien, etc.).

L'application de cette formule a conduit à une augmentation significative des coûts, le tarif ayant été fixé en 2025 à 12 € par enfant et par séance.

Dans ce contexte, les représentants du SIVOS de Saint-Point/Bourgvillain ont sollicité l'équipe municipale afin d'envisager une révision des tarifs à compter de 2026, dans le but de garantir la poursuite des séances de natation scolaire à un coût soutenable.

À l'issue d'un travail comparatif mené auprès des territoires voisins, et en concertation avec les représentants du SIVOS de Saint-Point/Bourgvillain, il est proposé d'appliquer, à compter de 2026, la tarification suivante :

- 9 € par séance et par enfant, avec encadrement par un maître-nageur sauveteur (MNS). Dans ce cas, deux MNS sont mobilisés : l'un pour la surveillance du bassin, l'autre pour l'encadrement pédagogique ;
- 7 € par séance et par enfant, sans encadrement par un MNS. Dans cette configuration, un seul maître-nageur est mobilisé pour la surveillance du bassin.

La mise à jour de ces tarifs sera ensuite intégrée à la délibération tarifaire annuelle de la Ville.

B. ROUSSE, Conseiller Municipal, demande si c'est un tarif spécifique pour le SIVOS de Bourgvilain/St Point et si cela est légal ?

J. DELHOMME, Adjointe au Maire, répond que ce sera à revoir plus tard pour la CCC.

B. ROUSSE, Conseiller Municipal, souligne la différence de traitement.

JF. DEMONGEOT, Maire est d'accord sur cette différence de tarif sinon les enfants ne venaient plus à la piscine

B. ROUSSE, Conseiller Municipal, demande de bien préciser que c'est pour les enfants du SIVOS Bourgvilain/St Point

R. ROLLAND, Adjoint au Maire fait remarquer que les clunyois prennent bien en compte via la CCC les dépenses de la piscine de La Guiche

B. ROUSSE, Conseiller Municipal demande de voter les tarifs en amont.

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES-AFFAIRE GENERALES le 26 Mai 2026.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN J DELHOMME JL. LEROY S SALAS J. BAYER V. INCARDONA R.ROLLAND C. LEMERCIER J. ROUSSELLE		B. ROUSSE

	H. BOITTIN R. MEDDOUR JC. LE GALLEE P. CHANTIN A. CLEMENT C WICK-PENET A. NUNES N. DUFOUR P. RAFFIN C. MESTAYER JC. PORTALLIER A GAILLARD M. FAUVET MH. BOITIER F. VERJAT E. VILLENEUVE		
--	--	--	--

valide la nouvelle tarification applicable à compter de l'année 2026 :

- 9 € par séance et par enfant avec encadrement par un maître-nageur sauveteur (MNS) – dans cette hypothèse 2 MNS sont mis à disposition, l'un pour la surveillance de bassin, l'autre pour l'encadrement
- 7 € par séance et par enfant sans encadrement par un MNS – dans cette hypothèse un seul maître-nageur est mis à disposition pour la surveillance de bassin

8 – Reboisement des parcelles 2, 26 et 27 de la forêt communale - Mise en œuvre du label bas carbone

Portée par le Ministère en charge du Climat, la Stratégie Nationale Bas Carbone décline la politique d'atténuation du changement climatique selon différentes orientations. Le Label Bas Carbone est un des leviers financiers de cette stratégie : il certifie l'efficacité de projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre, permet leur visibilité auprès des acteurs de la compensation volontaire et crée une relation transparente avec ces financeurs de projets.

Les boisements ou les reboisements de forêts dégradées sont des méthodes éligibles au Label sous certaines conditions.

Afin d'optimiser la réussite de ces opérations, les propriétaires et notamment les communes peuvent s'appuyer sur un opérateur spécialisé pour :

- Réaliser un état des lieux sanitaire des peuplements forestiers et actualiser les recommandations de gestion en cas de crise ;
- Proposer les itinéraires de renouvellement les plus pertinents au regard de l'évolution probable du climat ;
- Mettre en œuvre et suivre, au sein du patrimoine forestier communal, les travaux de reconstitution adaptés ;
- Monter le dossier administratif et technique selon le cahier des charges du Label ; chiffrer les réductions d'émissions permises par le projet selon des référentiels reconnus ; valoriser les co-bénéfices socio-environnementaux du projet ;
- Référencer le projet sur le site internet du Label Bas Carbone, l'intégrer dans un portefeuille de projets de compensation volontaire et le présenter aux financeurs soucieux de limiter l'impact environnemental de leur activité ; négocier la participation financière entre propriétaire et financeur ;
- Rédiger la convention de financement et la suivre jusqu'à l'aboutissement du projet ; participer à la certification des crédits Carbone générés par le projet forestier.

Ainsi, tout propriétaire forestier, notamment communal, peut confier à un mandataire qualifié, dans le cadre d'une prestation conforme à la méthode de labellisation en vigueur, la mission de porter le projet jusqu'à la validation définitive des certificats de Réduction d'Émission par les services de l'État et de le proposer à des partenaires financeurs.

La commune de Cluny souhaite missionner l'ONF (Office National des forêts) pour porter un projet de labellisation Bas Carbone dans le cadre du reboisement des parcelles 2, 26 et 27 de la forêt communale engagé en 2025. Elle propose de lui confier notamment les missions suivantes :

- Inventaire des surfaces et modalités de reconstitution répondant aux référentiels du Label ;

- Rédaction du dossier de labellisation, études complémentaires strictement en lien avec les exigences méthodologiques, suivi de l'instruction ;
- Portage commercial, rédaction et suivi de la convention avec le(s) financeur(s) ;
- Accompagnement lors de la vérification des Réductions d'Émissions générées (audit externe).

Ce rapport a été présenté en commission FINANCES / AFFAIRE GENERALES le 26 Mai 2026.

Afin de bénéficier d'un financement issu de la vente des Réductions d'Émissions pour pérenniser le rôle significatif de la forêt communale dans l'atténuation du changement climatique,

A GAILLARD, Conseiller municipal : gageons que l'ONF puisse être un partenaire pour les collectivités encore longtemps.

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
X			

- Désigne l'Office National des Forêts comme mandataire pour réaliser les missions décrites ci-dessus ;
- Autorise M le Maire à signer tout document ou devis afférent au projet de labellisation.

VIE ASSOCIATIVE – SPORT - GESTION DES SALLES – HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

9 – Attribution de subventions aux associations et partenaires– Exercice 2026– Subventions de fonctionnement – Subventions exceptionnelles

JF DEMONGEOT, Maire, rappelle à l'assemblée que chaque année, de nombreuses associations sont soutenues par la Ville de CLUNY dans le cadre de leurs activités et des prestations qu'elles peuvent offrir à un large public.

Les subventions sont allouées au regard des crédits disponibles inscrits au budget de l'exercice 2026.

Il est proposé d'attribuer les subventions de fonctionnement et exceptionnelles suivant le tableau annexé.

Ce rapport a été présenté en commission VIE ASSOCIATIVE – SPORT - GESTION DES SALLES – HEBERGEMENTS TOURISTIQUES réunie le 22 Avril 2026.

MH BOITIER, Conseillère municipale : question sur la demande des Amis de Equivallée – Question sur la Foire St Martin également - Réponses à suivre.

H. BOITTIN, ne prend pas part au vote

Le Conseil Municipal

VOTES			
A L'UNANIMITE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	JF. DEMONGEOT, E. LOCTIN J DELHOMME JL. LEROY S SALAS J. BAYER V. INCARDONA R.ROLLAND		

	C. LEMERCIER J. ROUSSELLE R. MEDDOUR JC. LE GALLEE P. CHANTIN A. CLEMENT C WICK-PENET A. NUNES N. DUFOUR P. RAFFIN C. MESTAYER JC. PORTALLIER A GAILLARD M. FAUVET B. ROUSSE MH. BOITIER F. VERJAT E. VILLENEUVE		
--	---	--	--

décide d'attribuer les subventions de fonctionnement et exceptionnelles aux différentes associations suivant le tableau joint en annexe.

Questions diverses

A. GAILLARD, Conseiller Municipal représentant la liste « CLUNY C VOUS » a fait parvenir les questions diverses suivantes :

- Pouvez-vous nous donner les raisons de la non-invitation des élu-es de la municipalité à la remise de drapeau du groupement départemental de la gendarmerie ainsi qu'à la signature du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques concernant le SDIS les 13 et 18 mai derniers à Cluny?

JF. DEMONGEOT, Maire, répond qu'il n'y a pas eu d'invitation car c'est la gendarmerie qui a géré. Seul le Maire a été invité. Invitation à la population via les réseaux.

- Concernant la rentrée scolaire, quelle est l'organisation retenue pour la répartition des classes ? Un projet communautaire avait été engagé avec tous les SIVOS et RPI pour préserver les classes, a-t-il été présenté à la DASEN ? Et si oui, quelle a été sa réponse ?

JF. DEMONGEOT, Maire, indique que l'organisation est faite par la directrice. Il rencontre l'inspectrice d'académie jeudi pour discuter de la suppression d'un demi-poste. JL. LEROY a RVD pour discuter de la refonte scolaire

MH. BOITIER, Conseillère Municipale, indique que l'annonce du retrait de l'emploi a été faite après les élections.

J. DEMONGEOT, Maire répond que la décision est prise mais pas annoncée.

MH. BOITIER, Conseillère Municipale annonce la perte de 20 élèves.

E. LOCTIN, Adjoint au Maire, rectifie en indiquant que c'est 30 élèves.

JF. DEMONGEOT, Maire, répond que l'on tend vers des regroupements de proximité, des pôles concentrés.

MH. BOITIER, Conseillère Municipale, suggère l'idée d'un territoire éducatif

JL. LEROY, Adjoint au Maire, informe que la Saône et Loire est un département test. On n'est pas décideur, on défendra l'intérêt des enfants et des personnels

- Pouvez-vous nous faire un point d'étape des marchés en cours : Centre social et étude du patrimoine ?

DEMONGEOT, Maire, répond qu'une réunion grands projets est prévue la semaine prochaine. Il précise qu'ils ont rencontré le cabinet d'architecte car il y a dépassement de 280 000 € par rapport à l'estimatif. Le montant de la DETR restant acquis.

- Confirmez-vous que ces derniers jours l'accueil du public au théâtre-cinéma s'est fait avec le système d'alarme incendie en panne ? Si oui quelles mesures compensatrices ont été prises afin d'assurer la sécurité du public ?

JF. DEMONGEOT, Maire rappelle les faits et indique qu'il y avait la présence de SIAP.

La séance est levée à 22h30.

Prochain conseil municipal le 8 JUILLET 2026 à 19h00

La/le Secrétaire de Séance	M. le Maire
	

